



INFORMATION - COMMUNIQUÉ

On informe les médias que des représentants du Service des eaux et des déchets et du Service des travaux publics de la Ville de Winnipeg seront disponibles pour répondre à leurs questions à 10 heures, au 1199 de l'avenue Pacific.

Pour publication immédiate
Le jeudi 30 mars 2017

Ville de Winnipeg : bulletin sur l'inondation n° 3

Winnipeg, Manitoba – Vu les conditions de glace actuelles le long de la rivière Rouge, une crue des rivières pourrait avoir lieu cette fin de semaine. Suite à l'analyse du 24 mars 2017 et aux prévisions sur l'inondation de la Province, et vu le débit des eaux riveraines observé et les conditions de glace actuelles, le personnel d'ingénierie de la Ville de Winnipeg a mis à jour sa liste des propriétés qui sont menacées et qui auront peut-être besoin d'une digue de sacs de sable.

Cette fin de semaine, le niveau des rivières pourrait varier comme suit :

- à l'avenue James, la rivière Rouge pourrait atteindre 5,7 mètres (18,6 pieds) si le canal de dérivation est opéré de sorte que cette rivière soit dégagée;
- à l'avenue James, la rivière Rouge pourrait atteindre 6,3 mètres (20,8 pieds) si la rivière demeure relativement recouverte par la glace.

Par sécurité, la Ville se prépare à lutter contre la plus haute de ces crues. Des digues de sacs de sable pourraient s'avérer nécessaires sur quelques propriétés, une cinquantaine au maximum. Les propriétés à risque seront traitées en priorité, et des avis seront remis en main propre aux propriétaires de ces biens, si nécessaire, à partir d'aujourd'hui même.

S'il pleut davantage ou si l'état de la glace change, le nombre de propriétés à risque pourrait varier. Le personnel de la Ville de Winnipeg continuera de surveiller le niveau des rivières et les conditions météorologiques, et, en étroite collaboration avec la Province du Manitoba, adaptera les mesures de protection en conséquence et communiquera des bulletins sur l'inondation additionnels au besoin.

Si la Ville de Winnipeg **ne communique pas** avec vous au sujet d'une digue de sacs de sable, cela veut dire qu'on n'a pas jugé que votre propriété risque d'être inondée lors de la crue des rivières. La Ville prépare actuellement des sacs de sable et en aura suffisamment pour les propriétés qui, d'après elle, sont menacées.

Pour des renseignements à jour sur le niveau des rivières, visitez la [page sur le niveau des rivières de la ville de Winnipeg](#) (contenu non traduit par la Ville).

On recommande aux résidents et aux résidentes de suivre la Ville de Winnipeg sur [Facebook](#) et [Twitter](#) (#WpgFlood) pour obtenir des renseignements à jour sur l'inondation, et de consulter le site [WebUrgences](#) pour passer en revue les informations pertinentes à ce sujet.

La fonte printanière augmente elle aussi les risques d'inondation de sous-sols dans toute la ville. Lorsque le niveau des rivières est élevé, la capacité normale du réseau d'égout s'en trouve amoindrie. En cas de fortes pluies, les risques de refoulement d'égout par les branchements d'égout de maison et d'inondation dans les sous-sols non protégés augmentent.

Le risque d'inondations de sous-sol présent toute l'année est accru lorsque le niveau des rivières est élevé, car le réseau d'égout dépend alors fortement des stations de pompage plutôt que de la gravité pour évacuer les eaux de ruissellement pluvial.

On rappelle aux propriétaires de prendre des mesures pour protéger leur maison et leur propriété.

1. Les personnes qui résident au bord d'une rivière doivent ôter ou fixer toutes les structures ou tous les équipements situés près de l'eau tels que les pontons, les remises, les kiosques de jardin, les pompes d'arrosage et le matériel récréatif. La crue des rivières touchera chaque propriétaire différemment.
2. Pour réduire au maximum les inondations de sous-sol, il est recommandé de faire installer sur la canalisation d'égout un clapet de non-retour ainsi qu'un puisard équipé d'une pompe par une entreprise de plomberie autorisée.
3. Il faut inspecter le clapet de non-retour et la pompe de puisard afin de s'assurer qu'ils fonctionnent bien.
4. De même, l'eau devant être drainée le plus loin possible des maisons, il est nécessaire d'orienter les gouttières de façon à ce que le ruissellement s'éloigne des murs de sous-sol et de s'assurer que suffisamment de terre est amoncelée tout autour des maisons.

On rappelle aux propriétaires qu'il est illégal de vider la pompe de puisard dans le siphon de sol ou dans une autre partie de la plomberie sanitaire de la maison, car cela pourrait surcharger le réseau d'égout et risquer d'endommager le sous-sol ou celui des voisins.

Pour de plus amples renseignements, prière de consulter les pages Web ci-dessous :

[Protéger sa maison contre les inondations de sous-sol](#) (en anglais seulement)

[Niveau des rivières de Winnipeg](#) (contenu non traduit par la Ville)

[Niveaux de référence à l'avenue James](#) (en anglais seulement)

[Programme de protection civile de la Ville de Winnipeg](#) (en anglais seulement)

-30-

Les médias peuvent obtenir des renseignements directement de la ligne des médias de la Ville de Winnipeg, au 204-986-6000, ou par courrier électronique, à City-MediaInquiry@winnipeg.ca.

Suivez-nous sur Facebook : [facebook.com/cityofwinnipeg](https://www.facebook.com/cityofwinnipeg)

Suivez-nous sur Twitter : twitter.com/cityofwinnipeg